

09/2018

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BRULON
18 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le mardi dix-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel COUDREUSE, son Maire

Etaient présents : M. COUDREUSE - M. DODIER - M. DUHAMEL - M. VANNIER - Mme ANGONNET - Mme BODIN- Mme BERNIER - Mme CHAUVEAU - Mme CORMIER - Mme VERITE - Mme RAUBER - Mme BREUX - M. LEROY -M. JARDIN

Etaient absents (excusés) : Mme RÉZÉ (procuration à Mme ANGONNET) - M. JEFFROY (procuration à M. DUHAMEL)

Secrétaire de séance : Madame Cécile CHAUVEAU

Point sur les travaux

- Gendarmerie

Les travaux de construction de la gendarmerie reprennent doucement après la période de vacances, Monsieur DODIER espère que les travaux seront terminés pour la fin d'année.

- Voirie

Avant de commencer les travaux d'entretien de voirie, Monsieur VANNIER et Monsieur DODIER ont rencontrés les riverains des rues du lotissement de la Ronce et ceux du chemin de la Croix des Sommes afin de connaître leurs souhaits en matière d'aménagement.

- Voirie rue Pré-Nuit

La consultation est cours, elle doit se terminée le 28 septembre 2018.

Le coût estimatif des travaux est de 86 586 .00 € H.T. soit 103 903.00 € TTC

Monsieur DODIER présente à l'ensemble du conseil municipal le plan d'aménagement modifié.

- Restaurant Boule d'Or

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de bail qui sera signé avec la société qui reprend le restaurant la Boule d'Or, document préparé par Maître HAMELIN.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal à l'autoriser le bail Commercial entre la Commune de Brûlon et la société qui reprend le restaurant la Boule d'Or.

Comme les loyers de location du commerce « Le Restaurant la Boule d'Or » seront assujettis à la TVA.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'assujettir l'ensemble des travaux de réhabilitation du restaurant à la TVA. Une demande sera déposée auprès des services fiscaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à faire cette démarche.

Avis sur l'installation classée pour la protection de l'environnement : GAEC ROUILLARD (DELI-18-9-05)

M. DUHAMEL présente au Conseil Municipal le dossier de l'installation classée pour la protection de l'environnement pour l'extension de l'élevage porcin GAEC ROUILLARD

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le projet.

Avis sur le projet de périmètre du syndicat du bassin dénommé syndicat de bassin Mayenne et Sarthe

OBJET : PERIMETRE SYNDICAT DE BASSIN ENTRE SARTHE ET MAYENNE (DELI-18-9-06)

09/2018

Les préfetures de la Sarthe et de la Mayenne ont arrêté un projet de périmètre d'un syndicat de bassin dénommé syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe.

Ce syndicat regroupe les communautés de communes des Coëvrons pour une partie de son territoire, du pays de Meslay-Grez, de Sablé sur Sarthe pour une partie de son territoire, de Loué-Brûlon-Noyen pour une partie de son territoire et de la champagne conlinoise et du pays de Sillé pour une partie de son territoire.

Les syndicats de bassins actuels (Taude, Erve, Vaige et Erve et Treulon) ont vocation à être dissous suite au transfert de leurs services au futur syndicat.

Chaque communauté de communes est invitée à se prononcer sur le périmètre proposé et sur les statuts du nouveau syndicat.

Le conseil communautaire, par délibération en date du 12 septembre 2018, a approuvé le projet de périmètre et les statuts présentés

Les communes membres seront invitées à délibérer avant le 13 octobre 2018. A défaut, l'avis sera réputé favorable.

Le projet d'arrêté de périmètre et les statuts seront annexés à la présente délibération.

En application de l'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adhésion des communautés de communes est subordonnée à l'accord des conseils municipaux de leurs communes membres, donné dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création des communautés de communes.

Où cet exposé, le conseil municipal,

« ACCEPTE, à l'unanimité :

L'adhésion de la communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen au Syndicat de Bassin entre Sarthe et Mayenne.

Eveil sportif

En raison de la non ouverture du ALSH du mercredi à Brûlon par manque d'enfants, Monsieur Le Maire propose de maintenir l'activité EVEIL SPORTIF pour les enfants de 5 à 8 ans le mercredi après-midi au gymnase Vègre et Champagne.

Panneaux lumineux

Monsieur Dодier informe qu'il a réalisé une consultation sous forme de demande devis à trois entreprises qui installent des panneaux lumineux ;

Après avoir délibéré le conseil décide de retenir le devis de l'entreprise LUMIPLAN, pour l'achat d'un seul panneau lumineux

Questions diverses

- Demandes de subventions

- Lors de l'attribution des subventions aux associations, le conseil n'avait pas attribué la subvention annuelle à l'atelier musical en raison du manque d'informations

Le trésorier de l'association « Atelier Musical » a fourni un dossier avec un bilan et un prévisionnel

Après étude,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 3000.00 € pour l'année 2018

- Le Conseil Municipal accepte de participer à l'action organisé par le département : ACTION CORPS SANTE, éducation à la santé par l'activité physique adaptée pour les personnes isolées :

Axes interventions :

- Lutter contre la sédentarité et tous comportements à risques pour la santé
- intervenir auprès d'un public pathologique avec des activités à visée la réadaptation
- Proposer des exercices pédagogiques adaptés et reproductibles par le pratiquant

09/2018

09/2018

09/2018

09/2018

09/2018